



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/63
S/1999/171
12 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION
DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
SOUS TOUS LEURS ASPECTS
RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'AFRIQUE
EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 89 de son rapport du 28 juin 1997 (A/52/209), le Comité spécial des opérations de maintien de la paix avait recommandé que l'Organisation s'attache en particulier à renforcer la capacité institutionnelle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à organiser des programmes de formation à l'intention des militaires des pays africains et à mobiliser l'assistance, notamment le soutien logistique et financier nécessaire au renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix et aux activités de l'OUA dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Il m'avait prié de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur les mesures prises à cette fin. Au paragraphe 111 de son rapport du 21 mai 1998 (A/53/127), le Comité spécial a renouvelé ces recommandations et indiqué une nouvelle fois qu'il souhaitait recevoir un rapport sur ce sujet.

2. Le présent rapport fait suite à ces demandes.

II. ÉLABORATION DE PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT
LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'AFRIQUE
EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX

3. En dépit des difficultés inhérentes au maintien de la paix, cette activité demeure pour l'ONU un instrument essentiel en vue d'aider les États africains à résoudre des conflits avec l'aide de la communauté internationale et à créer les conditions d'un développement pacifique. L'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales africaines jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des conflits sur le continent et contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience acquise jusqu'à présent montre clairement que, pour que les activités de maintien de la

paix aient un sens, les parties au conflit doivent être animées d'un réel désir de mettre en oeuvre les accords de paix et de progresser dans la voie d'une réconciliation. Dans le même temps, si un engagement régional et sous-régional à rechercher des solutions pacifiques est indispensable, l'appui durable de la communauté internationale peut par ailleurs beaucoup aider l'Afrique à surmonter les conflits dont le continent est le théâtre.

4. Le rapport de mon prédécesseur, en date du 1er novembre 1995, sur l'amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique (A/50/711-S/1995/911) avait ébauché les grandes lignes d'une vaste stratégie. L'intérêt de la communauté internationale pour ces questions s'est intensifié à l'issue de la réunion tenue le 25 septembre 1997 par les ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité afin d'examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Répondant à une demande formulée lors de cette réunion, j'ai présenté le 13 avril 1998 un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) dans lequel j'évoquais quelques grands problèmes ainsi que les principes fondamentaux sur lesquels se fonder pour les résoudre.

5. Dans ce rapport, je notais en particulier qu'il importe de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales et d'appuyer leurs initiatives. Ces dernières années, les mécanismes africains de règlement des conflits se sont beaucoup développés. Pour sa part, l'OUA s'efforce de renforcer son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, dont la création en 1993 a constitué une grande avancée dans la voie du renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de diplomatie préventive et de rétablissement et de maintien de la paix. Autre développement important, on assiste à une institutionnalisation de plus en plus poussée de la capacité de maintien de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'efforce de mettre en place son propre mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits pour être mieux à même de contribuer à la stabilité de la région. La Communauté de développement de l'Afrique australe s'efforce elle aussi de mettre en place une capacité régionale de maintien de la paix. D'importantes initiatives régionales et sous-régionales de rétablissement et de maintien de la paix ont vu le jour face aux situations apparues au Burundi, en République centrafricaine, en Sierra Leone, dans la République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau et au Libéria, dans d'autres pays, ainsi que lors du conflit entre l'Érythrée et la Somalie.

6. L'intensification de la coopération avec les organisations régionales occupe une place primordiale dans les efforts que déploie la communauté internationale pour favoriser la paix dans un certain nombre de situations en Afrique. Le renforcement de la capacité qu'ont les pays africains de participer à des missions de maintien de la paix demeure une priorité essentielle, que les opérations se déroulent dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ou qu'elles soient autorisées par le Conseil de sécurité mais exécutées par des organisations régionales ou des groupes régionaux d'États. Mon rapport du 13 avril 1998 (A/52/871-S/1998/318) réaffirmait le bien-fondé des propositions contenues dans le rapport du 1er novembre 1995 (A/50/711-S/1995/911) au sujet des mesures concrètes susceptibles d'être prises en ce qui concerne l'assistance à la formation, les activités conjointes de

maintien de la paix, l'intensification de la participation aux arrangements relatifs aux forces en attente, l'instauration de partenariats entre les pays dont les contingents ont besoin de matériel et les donateurs qui sont en mesure de les aider, et le resserrement de la coopération entre l'ONU et l'OUA.

7. Les efforts déployés pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix n'exonèrent cependant pas la communauté internationale des obligations collectives prévues par la Charte des Nations Unies, qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale ne doit pas tirer prétexte des mesures d'aide à l'Afrique pour se désengager de ce continent. Dans un futur prévisible, il est probable que l'Afrique continuera d'avoir besoin de l'aide et des ressources, financières notamment, que lui apportent les États non africains dans ses efforts de rétablissement et de maintien de la paix. Les conflits survenus récemment en Afrique ont montré très clairement combien la manière dont sont perçus des appartenances politiques ou des liens historiques pouvait compliquer les efforts régionaux de règlement des conflits, de sorte qu'un engagement international direct, dans le cadre du déploiement d'une opération de paix notamment, est parfois indispensable si l'on veut préserver la paix. Je me félicite à cet égard que la communauté internationale ait montré qu'elle était prête à intervenir, en déployant en 1998 deux nouvelles opérations, l'une en République centrafricaine et l'autre en Sierra Leone, qui ont permis d'appuyer les efforts régionaux.

8. Après la publication de mon rapport (A/52/871-5/1998/318), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont entrepris un examen approfondi des recommandations qu'il contenait.

9. L'Assemblée générale a tenu au titre du point 164 de son ordre du jour un vaste débat sur mon rapport. À l'issue de ce débat, l'Assemblée générale, à sa 81e séance plénière, tenue le 7 décembre 1998, a adopté la résolution (53/92) dans laquelle elle engageait tous les États à aider à renforcer la capacité de l'Afrique de participer à tous les aspects des opérations de maintien de la paix, en particulier grâce à une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales. L'Assemblée préconisait également la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de suivre la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport.

10. Le Conseil de sécurité a lui aussi créé un groupe de travail qui a examiné les recommandations de mon rapport concernant la paix et la sécurité. Ce processus a suscité des réflexions précieuses sur divers problèmes épineux ainsi que d'importantes déclarations d'engagement de la part des États Membres, parmi lesquelles figurent, notamment, la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix (S/PRST/1998/28) en date du 16 septembre 1998; la résolution 1196 (1998) du 16 septembre 1998 sur le renforcement de l'efficacité des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité; la résolution 1197 (1998) du 18 septembre 1998 sur l'appui aux initiatives régionales et sous-régionales; la résolution 1208 (1998) du 19 novembre 1998 sur la sécurité apportée aux réfugiés et le maintien du caractère civil et humanitaire des

camps et zones d'installation de réfugiés; la résolution 1209 (1998) du 19 novembre 1998 sur les mouvements illicites d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique; et une déclaration présidentielle datée du 13 novembre 1998 sur la surveillance des activités autorisées par le Conseil de sécurité (S/PRST/1998/35).

11. Le 24 septembre 1998, le Conseil de sécurité a tenu une deuxième réunion ministérielle pour examiner les recommandations formulées dans mon rapport du 13 avril 1998. Dans la déclaration présidentielle publiée à l'issue de cette réunion (S/PRST/1998/29), le Conseil a notamment engagé tous les États et organes intéressés à fournir l'appui financier et technique nécessaire pour renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux africains mis en place pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité et régler les différends. Il a préconisé de renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines.

III. EFFORTS MENÉS ACTUELLEMENT POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX

12. Ces dernières années, nous avons assisté à une multiplication des initiatives d'aide au renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Je tiens à féliciter les États Membres qui ont apporté une assistance capitale et contribué ainsi à répondre aux besoins de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

13. Le Secrétariat s'est efforcé d'aider à coordonner ces efforts bilatéraux et il a également pris lui-même diverses initiatives pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Les paragraphes qui suivent font le point de ces efforts.

A. Coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales

14. L'Organisation des Nations Unies continue à collaborer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre d'activités spécifiques de maintien et de rétablissement de la paix en Afrique. Dans mon rapport à l'Assemblée générale (A/53/419), je soulignais qu'il importe de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA et je notais que des mesures encourageantes avaient été prises à cet égard, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité.

15. En avril 1998, l'Organisation des Nations Unies a ouvert un bureau de liaison politique auprès de l'OUA à Addis-Abeba. Ce bureau peut faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives et des travaux des deux organisations. L'ONU a également collaboré étroitement à l'action menée par les organisations régionales et sous-régionales pour régler divers conflits, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo, notamment.

16. Le Secrétariat a continué de collaborer avec l'OUA pour renforcer la capacité de cette dernière à régler les conflits. En 1997, le Chef du Centre d'opérations du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'est

rendu à Addis-Abeba pour aider à renforcer la gestion de salle d'opérations de l'OUA. En mai 1998, des hauts fonctionnaires de l'ONU et de l'OUA ont tenu des entretiens pour développer la coopération des deux organisations et établir des voies de dialogue pour les discussions ultérieures. En décembre 1998, le Chef du Groupe des politiques et de l'analyse du Département s'est rendu à Addis-Abeba pour examiner avec les représentants de l'OUA les moyens d'aider à renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

17. Dans les limites des ressources disponibles, le Secrétariat est disposé à faire appel à son personnel et à ses anciens fonctionnaires, en particulier les ressortissants de pays africains, pour faciliter la mise en place des compétences nécessaires à la création de la salle d'opérations de l'OUA. Des discussions ont déjà eu lieu avec l'OUA en vue d'organiser le détachement pour des périodes de courte durée de membres du personnel ou d'anciens fonctionnaires du Centre d'opérations du Département auprès du Centre de gestion des conflits de l'OUA.

18. Dans le même temps, l'OUA a pu envoyer des membres de son personnel au Siège de l'ONU, à New York, pour qu'ils se familiarisent avec ses méthodes de fonctionnement. Je souhaite rappeler à cet égard que, par le passé, des États Membres ont financé la participation d'officiers militaires africains à de tels échanges. Le développement de tels programmes pourrait maintenant être très utile à l'OUA et pourrait également aider à renforcer les liens entre nos deux organisations.

19. Donnant suite à mon rapport, le Conseil de sécurité m'a demandé d'envisager la possibilité d'affecter des attachés de liaison aux opérations de maintien de la paix de l'OUA et d'organisations sous-régionales en Afrique qui sont autorisées par le Conseil de sécurité [voir résolution 1197 (1998)]. Il s'est également déclaré disposé à envisager de déployer des attachés de liaison auprès du siège de ces organisations (voir S/PRST/1998/35). Le Secrétariat est disposé à déployer ces fonctionnaires, sous réserve de l'allocation des ressources nécessaires.

B. Activités en cours de renforcement des capacités

1. Système de forces et moyens en attente des Nations Unies

20. Le système de forces et moyens en attente des Nations Unies, qui s'est révélé un instrument utile pour coordonner besoins et ressources, peut faciliter l'établissement d'un partenariat entre les États Membres qui fournissent des contingents et les pays qui sont en mesure de fournir des équipements et autre soutien logistique. Le système permet à l'ONU d'étudier les questions ayant trait aux ressources à fournir (contingents, équipement, services, etc.), au délai de déploiement et à la capacité d'intervention, tout en aidant à renforcer la capacité de formation des États sur la base des besoins nationaux et régionaux.

21. Ces 12 derniers mois, le Secrétariat a surtout cherché à mieux sensibiliser les États africains au rôle du système de forces et moyens en attente et aux avantages qu'ils pourraient tirer de leur participation à ce dispositif.

Une équipe d'information sur les forces et moyens en attente s'est rendue en Afrique du Sud, au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe en juin 1998. L'an dernier, des séances d'information ont été organisées à l'intention de 18 missions permanentes d'États Membres africains; cette pratique utile se poursuivra, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

22. Ces activités ont permis de réaliser d'importants progrès. Dix pays africains ont adhéré au système en 1998. Un État africain a signé un mémorandum d'accord officiel avec l'ONU au cours de l'année. Toutefois, en décembre 1998, seul 22 des 52 États membres africains participaient au système de forces et moyens en attente.

23. Il est indispensable qu'un plus grand nombre de pays africains participent au système afin de renforcer la capacité de l'ONU à déployer des opérations de maintien de la paix sur le continent et ailleurs dans le monde. C'est aussi un moyen essentiel d'accroître la circulation de l'information entre États et de promouvoir le développement durable de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Dans cette perspective, le Secrétariat étudie actuellement la possibilité d'envoyer en Afrique, au cours de l'année, une équipe qui sera chargée d'organiser de nouvelles réunions d'information et des débats sur les forces et moyens en attente.

2. Formation

24. Conscient de la nécessité vitale de resserrer les liens de partenariat entre pays africains et pays non africains, le Secrétariat, en collaboration étroite avec l'OUA, a organisé ces 12 derniers mois trois grandes rencontres sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

25. Le 5 décembre 1997, le Secrétariat a tenu une première réunion, à laquelle ont participé 59 États Membres et l'OUA, dans le cadre d'un premier échange de vues et de l'élaboration d'un cadre commun et intégré pour lancer de nouvelles initiatives. Le 26 mai 1998, il a organisé une réunion de suivi sur la stratégie à adopter pour la formation des pays africains au maintien de la paix, à laquelle ont pris part 64 délégations, dont 27 pays africains et l'OUA. Par la suite, en juillet 1998, le Secrétariat a fait distribuer aux États Membres, pour observations, le texte d'une stratégie de formation comportant trois phases et des objectifs à court, moyen et long termes.

26. Les deux réunions me paraissent avoir été très fructueuses à maints égards :

- Elles ont souligné l'importance de certains principes dans le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix : transparence, légitimité et partenariat;
- Elles ont permis de mieux connaître les ressources disponibles pour les activités de formation en faisant appel au système des Nations Unies et par le biais d'autres accords bilatéraux;

- Elles ont également servi de cadre d'échange d'informations et d'élaboration d'une approche pratique des activités futures visant à renforcer la capacité des pays africains en matière de formation.

27. Le 21 janvier 1999, le Secrétariat a organisé une troisième réunion au Siège. Les délégations de 51 États Membres, dont 27 pays africains et l'OUA, y ont pris part. Les participants ont réaffirmé leurs préoccupations communes selon lesquelles la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix devrait et pourrait être renforcée grâce à diverses formes de coopération bilatérale et multilatérale. Pour ce faire, ils ont approuvé dans leurs grandes lignes la stratégie de formation et les arrangements relatifs à l'échange d'informations proposés par l'ONU, et adopté le principe de la constitution d'un groupe de travail composé de pays africains et non africains participant directement aux activités d'assistance en matière de formation. Bien que ni le mandat ni les directives opérationnelles du groupe de travail n'aient encore été formellement arrêtés, sa création est perçue comme une mesure concrète essentielle pour le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. À cet égard, les participants sont convenus d'étudier la possibilité de tenir l'une de leurs prochaines réunions au siège de l'OUA. L'ONU entend poursuivre résolument l'exécution des tâches définies pour le groupe de travail et resserrer la coopération entre le Secrétariat et l'OUA, les organisations sous-régionales et la communauté de donateurs en vue de renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

28. Le Département des opérations de maintien de la paix s'est employé, en étroite coordination avec l'OUA, à faire fonction de centre de liaison en matière de collecte et de diffusion de l'information sur la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Des informations ont déjà été recueillies dans ce cadre et ont permis au Département d'amorcer la mise en place d'une base de données qui sera mise à la disposition de tous les États Membres. Le Secrétariat se félicite des informations fournies à ce jour par les États Membres et encourage ceux-ci à lui communiquer d'autres renseignements pertinents, qu'il diffusera largement sur le site approprié du réseau Internet. Cette initiative pourrait gagner en efficacité si l'on octroyait des bourses aux cadres africains pour faciliter leur participation aux programmes du Département.

29. Pour réaliser les grands objectifs stratégiques de développement des capacités régionales de maintien de la paix et d'harmonisation entre États des normes d'entraînement au maintien de la paix, il est essentiel d'exécuter des programmes de formation d'instructeurs nationaux et des programmes faisant appel à l'Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation, ainsi que de soutenir les grandes missions de maintien de la paix.

30. Ces deux dernières années, dans le cadre des activités de formation qu'elle mène pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix, l'ONU a organisé un séminaire animé par l'Équipe pour l'aide à la formation en juin 1997 au Ghana; un séminaire sur la gestion des missions de maintien de la paix en Zambie en février 1998; une mission d'aide à la formation au Swaziland en mars 1998; et un stage de formation à la logistique au Kenya en juin 1998. Les moniteurs de l'ONU ont également participé à des exercices multinationaux de vaste portée au Zimbabwe en avril 1997 et au Sénégal en février 1998.

De même, des fonctionnaires africains ont pris part à des stages de formation d'instructeurs organisés par l'ONU en Italie, ainsi qu'à un séminaire animé par l'Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation à Singapour. Le Secrétariat prévoit actuellement d'organiser des séminaires qui se tiendraient au Nigéria et au Zimbabwe en 1999.

31. Pour tenir compte du rôle croissant de la police dans les opérations de maintien de la paix, les dernières activités de formation et de renforcement des capacités entreprises tout récemment ont comporté des initiatives visant à renforcer la capacité de l'Afrique dans ce domaine précis.

32. En 1997 et 1998, les équipes de la police civile de la Force des Nations Unies chargées d'aider à sélectionner le personnel de police se sont rendues, sur invitation, en Égypte, au Ghana et au Sénégal pour tester les aptitudes des policiers désignés pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et conseiller les responsables de la police de ces pays sur le programme de formation de l'ONU au déploiement préalable. En février 1998, le Conseiller de la Police civile des Nations Unies a pris la parole à un séminaire à Durban (Afrique du Sud) auquel participaient des responsables de haut rang de la police des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Secrétariat a participé à un stage régional de deux semaines, organisé en novembre 1998 à Pretoria (Afrique du Sud), à l'intention d'officiers de police des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il prévoit aussi d'organiser en Afrique, à l'intention des instructeurs de police des 18 pays africains fournissant actuellement des contingents de police aux opérations de maintien de la paix, un stage pour lequel il recherche auprès des États Membres financement et aide à la formation.

3. Appui financier et logistique

33. Manifestement, l'existence de moyens logistiques a été l'un des problèmes majeurs sur lesquels a buté le déploiement efficace des opérations de maintien de la paix en Afrique. Le rapport précédent du Secrétariat sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix a relevé qu'il s'agissait là d'un problème de fond, dont l'importance a également été soulignée dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité, du 16 septembre 1998 (S/PRST/1998/28), dans laquelle le Secrétaire général était prié d'étudier les moyens d'accroître les ressources logistiques disponibles pour les activités de maintien de la paix en Afrique.

34. Bien que ses spécialistes de la logistique aient participé aux activités de formation en Afrique, le Secrétariat de l'ONU n'a pas aujourd'hui suffisamment de moyens pour s'attaquer à un problème de cette ampleur. Pour prendre des mesures efficaces, il faudrait que les pays africains et non africains coopèrent de manière coordonnée et soutenue. J'espère que le groupe de travail dont il est fait mention plus haut au paragraphe 27 aidera à régler ce problème urgent.

35. En dépit de ces besoins manifestes, les ressources destinées à soutenir l'action du Secrétariat en faveur du renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix demeurent relativement modestes et continuent d'être fournies avec une relative parcimonie au cas par cas. Compte tenu du fait que, pour appliquer intégralement les propositions faites dans le rapport

de mon prédécesseur, il faudrait des ressources financières supplémentaires, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique a été créé pour aider les États Membres intéressés à soutenir l'action visée.

36. Il serait irréaliste d'espérer que le Fonds d'affectation spéciale puisse fournir toutes les ressources nécessaires à l'exécution des activités de formation ou se substituer aux programmes bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, il peut se révéler un instrument utile et constituer effectivement un capital de départ, notamment s'il vient s'ajouter à d'autres contributions bilatérales et multilatérales d'États Membres. Récemment, les ressources du Fonds d'affectation spéciale ont été utilisées pour aider à financer la participation d'experts des Nations Unies aux activités de formation au Ghana et en Zambie, le stage sur la logistique des opérations de maintien de la paix et les activités du Groupe des forces et moyens en attente visant à renforcer la participation des États africains.

37. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale n'a reçu la contribution que d'un seul pays, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, auquel je souhaite exprimer ma gratitude (voir annexe au présent rapport pour les détails de cette contribution). J'encourage vivement les États Membres à envisager de contribuer à ce Fonds important.

38. Parallèlement, je voudrais attirer l'attention des donateurs sur le Fonds pour la paix mis en place par l'OUA en tant que composante essentielle de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'ONU peut aider à faciliter les contacts entre les États Membres de l'OUA et les donateurs potentiels dans le dessein de développer la capacité logistique de l'Afrique grâce à des contributions en nature. Il sera essentiel à cet égard de promouvoir une étroite coordination entre l'OUA et le Secrétariat de l'ONU.

IV. OBSERVATIONS

39. À l'heure actuelle, 22 pays africains fournissent un effectif de près de 2 500 hommes aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Je leur suis reconnaissant de cette contribution, qui montre à n'en pas douter qu'en renforçant la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix, on peut faire avancer la cause de la paix non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier.

40. La détermination des États africains eux-mêmes est indispensable si l'on veut pouvoir aller de l'avant dans le renforcement de la capacité de maintien de la paix du continent. À cet égard, j'ai tenté de retracer dans le présent rapport certains des principaux faits nouveaux intervenus en Afrique qui ont créé de nouvelles possibilités d'action.

41. L'appui des États Membres non africains continuera toutefois à jouer un rôle crucial dans le processus. Je me félicite à ce propos de l'intérêt renouvelé de la communauté internationale pour l'Afrique. Les débats approfondis qui ont eu lieu ces deux dernières années ont permis de mieux faire prendre conscience aux dirigeants politiques de la nécessité de renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix, de clarifier un certain

nombre de principes clefs et d'élaborer un cadre conceptuel d'action dans ce domaine.

42. Il est à présent essentiel de donner un contenu concret à la volonté politique manifestée au cours de cette période, notamment aux résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité. Il faudra, dans cette perspective, être disposé à mettre en commun informations et données d'expérience; renforcer le soutien politique actuel, qui pourrait s'étendre, le cas échéant, à l'appui en faveur du déploiement d'opérations de maintien de la paix en Afrique; renforcer les activités de formation dans le domaine du maintien de la paix; et allouer des ressources financières et logistiques suffisantes.

43. J'ai évoqué, dans le présent rapport, l'action que mène actuellement l'ONU pour soutenir le processus. S'il est vrai que les problèmes auxquels l'Afrique doit faire face sont immenses, de nouvelles mesures que je propose ci-après pourraient peut-être permettre de réaliser de nouveaux progrès :

- Constitution d'un groupe de travail composé de représentants des États africains et non africains qui participent directement aux activités d'aide à la formation;
- Octroi de fonds, y compris sous forme de bourses, pour permettre aux officiers militaires africains, notamment ceux qui sont au service de l'OUA et d'arrangements sous-régionaux, de participer à des programmes d'échange de brève durée avec le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Affectation éventuelle d'attachés de liaison de l'ONU auprès des organisations régionales, lorsque les circonstances voulues sont réunies, conformément aux propositions du Conseil de sécurité;
- Poursuite des efforts des spécialistes des forces et moyens en attente en vue de resserrer la coopération entre les États africains dans le cadre du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies;
- Recours accru au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies pour aider à adapter les besoins aux ressources disponibles;
- Communication au Secrétariat par les États Membres d'informations sur leurs programmes de formation dans le domaine du maintien de la paix; et
- Mise en place d'un programme spécial de maintien de la paix à l'intention des officiers de police africains.

44. Comme je l'ai relevé, nombre de ces initiatives pourraient être financées grâce à des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Je souhaite également attirer l'attention des donateurs sur le rôle crucial que peut jouer le Fonds de l'OUA pour la paix.

45. L'expérience de l'ONU dans le règlement des conflits en Afrique illustre le rôle important que l'on peut jouer sur le continent à travers les opérations de maintien de la paix. Les revers que nous avons subis ces derniers temps dans les opérations de maintien de la paix en Afrique et l'apparition récente de nouvelles menaces à la stabilité sur le continent ne devraient inciter ni au découragement ni au désengagement. Ils devraient, au contraire, être perçus comme témoignant de la nécessité de resserrer la coopération entre tous les États Membres de l'ONU en faveur de la recherche de la paix, du développement et de la démocratie en Afrique.

46. Pour assurer la réalisation d'un progrès pacifique en Afrique et renforcer la contribution du continent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif que les dirigeants africains fassent preuve de détermination, de persévérance et de lucidité et que la communauté internationale s'engage à soutenir leurs efforts. Le Secrétariat de l'ONU se tient prêt à apporter son concours pour que le partenariat qui devrait s'ensuivre soit aussi efficace et fructueux que possible.

ANNEXE

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné
à améliorer la capacité de prévention des conflits et
de maintien de la paix en Afrique

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique a été créé le 8 juillet 1996.

	Dollars des États-Unis d'Amérique ^a
<u>Recettes</u>	
Contributions du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (juillet 1996)	250 745
Intérêts	15 816
Total partiel	266 561
<u>Dépenses</u>	
Séminaire ENUAF (Ghana)	50 676
Séminaire ENUAF (Zambie)	16 823
Stage de logistique (Kenya)	28 214
Visite d'une équipe d'information sur les forces et moyens en attente en Afrique du Sud	19 743
Total partiel	115 456
Montant disponible (estimation)	151 105

^a Les chiffres sont fournis à titre indicatif, les engagements de dépenses n'ayant pas tous été liquidés à ce jour.
